

ARRÊTÉ DU MAIRE N°T038-2026**Portant réglementation temporaire d'occupation du domaine public,
Place de la Flette et place du Planil, en agglomération**

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande en date du 11 mars 2026 de Madame PAPA Sandrine, Adjointe Pôle Enfance Jeunesse/Animatrice CMJ, d'une permission d'occupation du domaine public pour une chasse aux œufs,

Vu l'état des lieux,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer l'occupation du domaine public pour cette manifestation,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur l'espace en gore de la place de la Flette.

La place de la Flette sera interdite au public au niveau de l'air de jeux des enfants. La place du Planil sera interdite au public.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable du vendredi 24 avril 2026 à 09h au dimanche 26 avril 2026 à 16h30 pour la place de la Flette.

Le dimanche 26 avril 2026 de 13h à 16h30 pour la place du Planil.

Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

ARTICLE 3 : La mairie de Soucieu en Jarrest est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

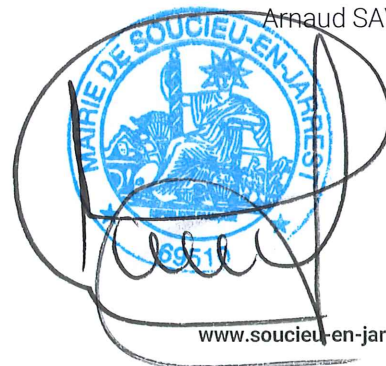
- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à Madame PAPA Sandrine.

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 19 mars 2026

Le Maire,
Arnaud SAVOIE

Publié le :

19/03/26



www.soucieu-en-jarrest.fr